



Pour citer cet article :

Sophie Yvert-Hamon,
" Vérité et tolérance dans la pensée de Philippe Duplessis-Mornay ",
Loxias-Colloques, , ,
mis en ligne le 07 octobre 2021.
URL : <http://revel.unice.fr/symposia/actel/index.html?id=1727>

[Voir l'article en ligne](#)

AVERTISSEMENT

Les publications du site REVEL sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

Conditions d'utilisation - respect du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle

L'accès aux références bibliographiques et au texte intégral, aux outils de recherche ou au feuilletage de l'ensemble des revues est libre, cependant article, recension et autre contribution sont couvertes par le droit d'auteur et sont la propriété de leurs auteurs.

Les utilisateurs doivent toujours associer à toute unité documentaire les éléments bibliographiques permettant de l'identifier correctement et notamment toujours faire mention du nom de l'auteur, du titre de l'article, de la revue et du site Revel. Ces mentions apparaissent sur la page de garde des documents sauvegardés sur les postes des utilisateurs ou imprimés par leur soin.

L'université de Nice-Sophia Antipolis est l'éditeur du portail REVEL @Nice et à ce titre détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation du site.

L'exploitation du site à des fins commerciales ou publicitaires est interdite ainsi que toute diffusion massive du contenu ou modification des données sans l'accord des auteurs et de l'équipe Revel.

Vérité et tolérance dans la pensée de Philippe Duplessis-Mornay

Sophie Yvert-Hamon

Sophie Yvert-Hamon est doctorante en langue française au Département des études romanes et classiques à l'Université de Stockholm et prépare une thèse sur Philippe Duplessis-Mornay. Après une double formation en histoire et en langue française, elle s'est spécialisée dans l'étude des XVI^e et XVII^e siècles et s'intéresse particulièrement aux relations entre catholiques et protestants en France, pendant et après les guerres de religion. Elle est l'auteure de plusieurs articles sur l'emploi des pronoms et le recours aux citations dans le discours de controverse religieuse ainsi que sur les stratégies de désignation dans le discours politique catholique et protestant.

Cette étude se propose d'explorer la tension entre vérité et tolérance dans la pensée de Philippe Duplessis-Mornay. Si, dans la France des guerres de religion, le concept de tolérance civile s'impose peu à peu comme un mal nécessaire pour en éviter un plus grand, la question de la défense de la vérité demeure aux yeux des protagonistes. Ardent serviteur de la cause réformée, Mornay œuvre en faveur de la coexistence en contribuant à l'élaboration de l'édit de Nantes qui est signé en 1598. La même année, la publication de son *Traité de l'Eucharistie* manifeste son intransigeance sur le point le plus sensible de la déchirure entre catholiques et réformés. Toutefois, l'objectif du controversiste reste de convaincre et de susciter la conversion. Il s'agira donc d'analyser la façon dont l'auteur module entre intransigeance et concession et adapte son discours en fonction d'une hiérarchisation des objectifs à atteindre.

The purpose of this paper is to analyse the tension between truth and tolerance in Philippe Duplessis-Mornay's thought. If, during the Wars of Religion in France, the concept of civil tolerance begins to be seen as a necessary evil in order to avoid an even greater one, the defence of truth remains an essential question for the protagonists. Duplessis-Mornay, a faithful servant of the Reformed cause, strongly promotes coexistence by contributing towards the formulation of the Edict of Nantes, signed in 1598. That same year, the publication of his *Traité de l'Eucharistie* reveals his intransigence concerning the most sensitive point of contention between Catholics and Protestants. Nevertheless, his intention remains to convince and to encourage conversion. This study aims to analyse how the author moves between intransigence and concession and adapts his discourse to a hierarchy of objectives he wishes to obtain.

Duplessis-Mornay (Philippe), controverse religieuse, tolérance, vérité

XVI^e siècle, XVII^e siècle

France

La vérité doit-elle être sacrifiée au profit du vivre-ensemble ? Le vivre-ensemble constitue-t-il une menace pour la vérité ou offre-t-il au contraire un cadre favorable à sa manifestation ? Cette problématique guide la réflexion et les actions de nombre de penseurs et acteurs politiques et religieux dans la France des guerres de religion. En avril 1598, après de longues négociations, la signature de l'édit de Nantes met fin aux guerres fratricides qui ont ensanglanté le royaume au cours de la seconde moitié du XVI^e siècle, sans toutefois résoudre le différend entre catholiques et réformés. Ce texte constitue en effet un ensemble de règles pragmatiques destinées à maîtriser politiquement l'intolérance religieuse¹. Le régime de coexistence réglementée imposé par l'édit favorise un redéploiement des postures agonistiques vers le champ discursif, ce dont témoigne l'augmentation des publications de controverse religieuse à partir de cette date.

C'est dans ce contexte, et précisément au cours de l'année 1598, que Philippe Duplessis-Mornay publie son *Traité de l'Eucharistie*. L'auteur, réformé convaincu, diplomate soucieux de restaurer la paix dans le royaume et proche conseiller d'Henri IV, a pris une part active à l'élaboration de l'édit de Nantes. La simultanéité des deux événements invite à considérer la démarche et la motivation du controversiste, afin de comprendre comment s'articulent dans sa pensée apaisement politique et intransigeance religieuse. Le *Traité* examine en effet le point le plus sensible de la déchirure confessionnelle et plonge son auteur dans une spirale polémique lourde de conséquences. Dans la controverse eucharistique, l'attachement à une conception engage chaque partie au-delà du point de désaccord concerné et reflète l'appartenance identitaire à l'une ou l'autre confession. Publier un traité sur l'eucharistie peu après la signature de l'édit peut donc surprendre *a priori*. Or, si Duplessis-Mornay ne pouvait prévoir toutes les conséquences d'une telle publication, il semble néanmoins y avoir eu dans ce choix une démarche planifiée, guidée par une vision englobante et motivée par une visée dont l'auteur ne s'est jamais départi.

Le concept de tolérance, que ce collectif se propose d'étudier, présente une polysémie qui oblige à la prudence quant à son emploi – notamment pour éviter certains anachronismes lorsqu'il s'agit d'examiner un corpus du XVI^e siècle. Cette polysémie permet toutefois de rendre compte de la complexité de la situation politico-religieuse dans la France de cette époque et de la façon dont notre auteur exploite au mieux cette situation pour atteindre le but qu'il s'est fixé. On sait en effet que le sens du terme « tolérance » a évolué et s'est diversifié au fil du temps. Hérité du latin *tolerantia*, il est attesté dans la langue française dès le XIV^e siècle et sert à désigner le fait d'admettre ce qui ne devrait pas l'être². Il est de ce fait associé à l'idée d'une indulgence coupable et son emploi se fait généralement dans un sens

¹ Sur l'édit de Nantes et la question de l'intolérance, voir Michel Grandjean et Bernard Roussel (éd), *Coexister dans l'intolérance. L'édit de Nantes (1598)*, Genève, Labor et Fides, 1998. Si dans l'imaginaire collectif l'édit de Nantes peut être associé au concept de tolérance, les auteurs rappellent que le mot ne se trouve pas dans ce texte qui constitue, selon eux, un ensemble de règles pragmatiques destinées à maîtriser l'intolérance religieuse par le recours au politique.

² *Trésor de la Langue Française Informatisé* (<http://atilf.atilf.fr/>).

péjoratif au XVI^e siècle³. On retrouve cette charge négative dans le concept de tolérance civile. Théorisée et expérimentée dans la France de la seconde moitié du XVI^e siècle, la tolérance civile consiste à accepter et à faire accepter la dualité religieuse comme un moindre mal, un mal nécessaire pour en éviter un plus grand, tandis que les espérances de chacun restent tournées vers un autre horizon. C'est précisément l'objet des édits de pacification⁴, signés en vue de mettre fin aux violences et d'encadrer le retour à la paix, qui envisagent la coexistence confessionnelle comme provisoire. Dans ce contexte, la tolérance religieuse, qui consiste, elle, à respecter la religion de l'autre pour des motifs autres que la paix civile, reste rare mais elle n'est pas pour autant inexistante. Elle confère au terme « tolérance » un sens plus positif. Selon Arlette Jouanna⁵, la tolérance religieuse peut ainsi résulter de trois postures différentes : la conscience de la faillibilité humaine, le respect de la pluralité religieuse comme faisant partie de la volonté de Dieu, ou la conviction qu'il est possible de connaître et aimer Dieu de différentes manières.

Nous nous proposons, dans cette étude, d'explorer la tension entre tolérance et vérité dans la pensée de Philippe Duplessis-Mornay. Il s'agira d'analyser la façon dont l'auteur module entre intransigeance et concession, en vertu de quels principes et dans quel but. La publication du *Traité de l'Eucharistie* suscita une vive polémique qui obligea le célèbre huguenot à réaffirmer ses positions à travers plusieurs réponses et nouvelles éditions. Le corpus retenu pour cette étude est constitué de passages issus de l'édition de 1604 du *Traité*. D'autres textes de l'auteur, traitant aussi bien de théologie que de politique, seront également convoqués afin de mettre en perspective le propos du *Traité*. Notre analyse se structurera en quatre parties. Après avoir identifié le salut comme principe régissant la vision théologico-politique de Duplessis-Mornay, nous observerons différentes facettes de la tolérance chez l'auteur qui, soucieux de défendre la « vraie Religion » et de susciter la conversion, adapte son discours en fonction d'une hiérarchisation des objectifs à atteindre : on distinguera ainsi les motivations de la tolérance civile, les raisons de la prise de plume et le développement d'une forme de tolérance religieuse.

Une « tres grande & importante cause »

Le salut est une préoccupation centrale dans la pensée de l'auteur et, quoiqu'aucune de ses œuvres ne traite la question pour elle-même, celle-ci paraît motiver sa prise de plume dans le domaine de la controverse et de l'apologétique, et présider à son engagement politique.

³ Sur le concept de tolérance dans le contexte spécifique des guerres de religion, consulter Arlette Jouanna, Jacqueline Boucher, Dominique Biloghi et Guy Le Thiec, *Histoire et dictionnaire des Guerres de religion*, Paris, Robert Laffont, 1998, p. 101-104 et p. 1332-1333.

⁴ Dans un article consacré à la tolérance dans les édits de pacification, Véronique Montagne analyse comment la dimension péjorative de la tolérance transparait dans les choix concernant le lexique et la désignation dans un corpus de cinq édits signés par Charles IX : « Les contours de la tolérance dans les édits de pacification de Charles IX », *Regards croisés sur la tolérance, Loxias-Colloques*, 14, mis en ligne le 06 octobre 2019.

⁵ Arlette Jouanna, Jacqueline Boucher, Dominique Biloghi et Guy Le Thiec, *Histoire et dictionnaire des Guerres de religion*, Paris, Robert Laffont, 1998, p. 1333.

La préface du *Traité de l'eucharistie* s'ouvre sur la question du salut et indique d'emblée au lecteur l'enjeu ultime de la controverse. Le théologien commence par citer les trois premiers versets du chapitre 9 de l'*Épître aux Romains* qui, de même qu'ils introduisent l'idée d'élection divine développée dans les chapitres 9 à 11 de la lettre biblique, font entrer le lecteur du *Traité de l'Eucharistie* dans la démarche de son auteur :

L'Apostre Saint Paul disoit aux Israelites ses freres selon la chair ;
*Je dis verité en Christ, je ne mens point ; ma conscience m'en rend
tesmoignage par le Saint Esprit, que j'ay grande tristesse, & une
perpetuelle douleur en mon cœur ; Car je desirerois estre Anatheme de
Christ, estre separé de Christ pour vous*⁶.

Le thème central de l'*Épître aux Romains* est l'économie du salut⁷ et ce texte biblique constitue le fondement des développements doctrinaux sur la justification par la foi et la prédestination chez Luther et Calvin. Or, le chapitre 9 aborde la délicate question du rejet ou de la méconnaissance de la foi en Christ par les Hébreux et les païens, examinée au prisme du salut. Duplessis-Mornay commence donc sa préface en abordant le volet négatif de l'élection, à savoir le cas de ceux qui se trouvent en dehors de celle-ci⁸. Sans entrer ici dans le détail sur la façon dont Duplessis-Mornay interprète lui-même ces chapitres de Paul, il faut souligner la finalité inclusive de ces passages bibliques qui s'inscrivent dans le cadre missionnaire de l'apôtre des Gentils. En effet, l'épître de Paul remet en question le statut du peuple d'Israël comme peuple élu et redéfinit la nature de l'élection : tout en mettant à mal les critères avancés par les enfants d'Abraham, l'apôtre ouvre une porte sur le salut et invite aussi bien les Hébreux que les autres hommes à en découvrir les conditions d'accès, c'est-à-dire la foi en Christ et la réception de la Nouvelle Alliance. Au seuil de la préface, un tel choix scripturaire retient l'attention. La préface du *Traité de l'Eucharistie* est en effet adressée aux catholiques, désignés par le syntagme « Messieurs de l'Eglise Romaine ». La citation de Paul est donc lourde de sens et, sur le plan énonciatif, Mornay ne laisse pas longtemps son lecteur dans l'expectative puisqu'il interpelle ces « Messieurs » dès le paragraphe suivant en suggérant, sous forme de question oratoire, de se placer lui-même dans la posture de Paul et de comparer la situation des Hébreux d'alors à celle des catholiques auxquels

⁶ *Traité de l'Eucharistie*, Préface. La Préface n'est pas paginée ; la localisation des extraits présentés est donc restituée entre crochets : n. pag. [1]. La citation qui se trouve dans ce passage est issue de *Romains*, 9, 1-3. Dans le *Traité de l'Eucharistie*, les citations apparaissent en italiques. Ce choix typographique est respecté dans les extraits présentés ici afin de distinguer les propres mots de Duplessis-Mornay et les citations qu'il insère dans son texte.

⁷ Pour une lecture théologique des chapitres 9 à 11 de l'*Épître aux Romains*, consulter l'article de Donald Cobb, « L'élection divine : quand et comment l'apôtre Paul en parle-t-il ? », *La Revue réformée*, n° 248, 2008.

⁸ S'il n'est pas possible de détailler ici la position de Duplessis-Mornay concernant la question de la prédestination, il faut toutefois souligner une certaine prise de distance par rapport à l'héritage de Calvin, et notamment par rapport à la double prédestination. Voir Max Engammare, « Philippe Duplessis-Mornay à la recherche de la sagesse des Proverbes », éd. Hugues Daussy et Véronique Ferrer, *Philippe Duplessis-Mornay*, Albineana, Cahiers d'Aubigné, 18, 2006, p. 187-212.

il s'adresse⁹ : « Oserai-je ici, Messieurs, vous dire de mesmes ?¹⁰ ». À la suite de Paul, Mornay pense qu'il est possible de convertir et de sauver ainsi les âmes en péril :

Certes donq, pour une tres grande & importante cause ; pour les voir retirez de perdition, attirez à salut, c'est à dire, conjoincts & unis à Christ¹¹.

Il insiste sur l'importance et la grandeur de cette cause et entend réorienter son lecteur dans la hiérarchie des valeurs. Ainsi ne manque-t-il pas de dénoncer la nonchalance des hommes en matière de salut : « Là où il va de vostre salut, ceste nonchalance si espesse, peut elle estre sans coulpe ?¹² », ou encore la négligence coupable de certains qui « remettent à un autre temps » l'attention au salut et donnent la priorité à d'autres affaires : « impatiens neantmoins en tous autres affaires¹³ ».

L'idée de sensibiliser les hommes au caractère impératif et prioritaire du salut n'est pas nouvelle chez Duplessis-Mornay. On en trouve trace, par exemple, dans son traité d'apologétique *De la Verité de la Religion Chrestienne, Contre les Athées, Epicuriens, Payens, Juifs, Mahumedistes, & autres Infideles*, publié en 1581 :

cest œuvre, plus necessaire aujourd'huy (& j'ay honte de le dire) entre ceux qui se nomment Chrestiens, qu'il ne fut onc contre les Gentils mesmes & infideles. Les uns [les athées] s'amusement tant en leurs plaisirs [...]. Les autres [les épicuriens] au plaisir adjoustent la malice, pour parvenir, ou aux biens, ou aux honneurs [...], vendent leurs amis, leurs parens, leur ame propre [...]. [D'autres] voyent des Gentils, des Juifs, des Turcs, des Chrestiens au monde, en divers peuples, diverses religions, chacun pensant servir Dieu, & trouver son salut en la sienne [...] concluent en cest estourdissement, que tout revient à un. [...] Que diray-je de la plus part de nous ? De nous, di-je, qui croyons l'Evangile, & approuvons la Religion Chrestienne, & vivons, comme si n'en croyons rien ? [...] ¹⁴.

Ce traité, qui prend pour cible les non-chrétiens, semble toutefois tenir un discours susceptible d'interpeller catholiques et protestants, alors plongés dans la violence des guerres civiles. Duplessis-Mornay masque à peine ce double discours. Ainsi, les travers dénoncés chez les athées et les épicuriens peuvent-ils être transposés aux chrétiens. Habilement, Mornay ne fait pas ici de distinction entre catholiques et réformés. Toutefois, la stigmatisation des plaisirs, des biens et des honneurs n'est pas sans rappeler le discours contre les dérives catholiques. Par ailleurs, le passage concernant la pluralité des religions retient l'attention : il en ressort que, du point de vue de certains, toutes les religions se valent, « que tout revient à un ». Or, pour Duplessis-Mornay, ce relativisme est délétère : il n'existe en effet qu'un seul chemin vers le salut et qu'une seule « vraie Religion » :

⁹ Pour une analyse plus détaillée de ces stratégies énonciatives, je renvoie à l'article consacré à l'emploi des pronoms dans la controverse, et notamment au « fonctionnement déictique » de certains pronoms en citation, du point de vue de l'auteur citant : Sophie Yvert-Hamon, « L'emploi des pronoms *je*, *nous* et *vous* dans le discours de controverse religieuse en France après les guerres de religion », *Studia de Lingvistica*, n° 5, 2015, p. 129-154.

¹⁰ *Traité de l'Eucharistie*, 1604, Préface, n. pag. [1].

¹¹ *Traité de l'Eucharistie*, 1604, Préface, n. pag. [1].

¹² *Traité de l'Eucharistie*, 1604, Aux Lecteurs, n. pag. [2].

¹³ *Traité de l'Eucharistie*, 1604, Aux Lecteurs, n. pag. [2].

¹⁴ *De la Verité de la Religion Chrestienne*, 1581, Préface, n. pag. [1-3].

Qui certes s'ils appliquoyent aussi soigneusement leurs discours à juger entre le vray & le faux, le divin & l'humain [...] discerneroient incontinent par Principes nez en eux-mesmes, & par les Conclusions qui les suyvent, la vraye Religion de la fausse, le chemin de salut ordonné de Dieu, des trompeurs destours, & obliques inventions des hommes¹⁵.

En dehors de la vraie religion, tout n'est qu'inventions humaines et se tromper ainsi revient à mettre son âme en péril selon Mornay.

Ces exemples issus du traité *De la Verité de la Religion Chrestienne* et du *Traité de l'Eucharistie* témoignent de la primauté accordée à la question du salut dans la pensée de Duplessis-Mornay. Cette focalisation conditionne chez lui tout à la fois la façon dont la diversité religieuse est appréhendée et le regard porté sur l'autre. La tolérance vis-à-vis de la pluralité confessionnelle ne saurait donc être que provisoire, ce que laisse bien entendre le terme « cause » : il convient en effet, dans l'intérêt de tous, de faire triompher la vérité.

« qu'aussi peu ont de puissance les armes sur les ames »

Toutefois, si la « vraye Religion » doit être défendue, toutes les méthodes ne se valent pas pour servir cette cause. Ainsi, la violence apparaît-elle plus comme un obstacle à l'établissement de la vérité qu'un moyen approprié, et de ce fait risque-t-elle même de compromettre le salut. Cette conviction, forgée pendant les guerres civiles, explique l'engagement politique de Mornay en faveur de la paix¹⁶. L'instauration de la paix civile paraît certes conditionner la survie de la minorité réformée qui souffre particulièrement des troubles et qui se trouve assujettie à un roi catholique¹⁷. Cependant, cette démarche s'inscrit dans une politique commune portée par les juristes gallicans des deux confessions et les huguenots monarchistes qui œuvrent ensemble pour la coexistence¹⁸. Ainsi, pour Duplessis-Mornay, le roi ne peut imposer à ses sujets ses propres convictions religieuses ni exterminer ceux qui s'y opposent car l'objet de la fonction royale est le bien public et non pas le « forcement des consciences ». La pluralité confessionnelle est donc tolérable du point de vue politique, à condition que les sujets aient en partage l'union nationale et l'obéissance au roi légitime¹⁹.

¹⁵ *De la Verité de la Religion Chrestienne*, 1581, Préface, n. pag. [2].

¹⁶ Hugues Daussy souligne le caractère profondément religieux de l'engagement de Mornay pour défendre la cause réformée. Les circonstances l'obligent toutefois à adapter son action et à investir le domaine politique. Cela explique la contradiction apparente entre son combat sur le terrain de la controverse religieuse et sa politique menée en faveur de la coexistence confessionnelle. Hugues Daussy, *Les Huguenots et le roi : le combat politique de Philippe Duplessis-Mornay (1572-1600)*, Genève, Droz, 2002.

¹⁷ Exception faite de la courte période au cours de laquelle le royaume de France avait un roi protestant (de la mort d'Henri III en 1589 à la conversion d'Henri IV en 1593).

¹⁸ Sur cette question, voir les travaux de François Laplanche et notamment l'article « Tradition et modernité au XVII^e siècle. L'exégèse biblique des protestants français », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 40^e année, n° 3, 1985, p. 466. François Laplanche appelle cette théologie politique commune la « doctrine française de la tolérance » et la rattache à la tradition irénique. Il en souligne cependant la spécificité juridique et l'attention portée sur « les finalités de l'État et les limites de son pouvoir ».

¹⁹ Sur la tolérance de la pluralité confessionnelle dans l'ordre politique chez Duplessis-Mornay, voir l'article de Cécile Huchard, « Un art de résoudre les controverses ? Stratégie polémique et politique, des pamphlets aux ouvrages théologiques », *Philippe Duplessis-Mornay*, éd. Hugues Daussy et Véronique Ferrer, Albineana, Cahiers d'Aubigné, 18, 2006, p. 121. Cécile Huchard

Dans une lettre adressée à Henri III et datée de 1585²⁰, Mornay dénonce les méthodes par lesquelles les catholiques entendent forcer les âmes et en démontre tout à la fois l'inutilité et l'effet destructeur pour le royaume :

On propose de mettre en son entier l'Eglise par les armes. Qui peut mieux juger de l'inutilité des armes, en ce qui concerne la religion, que votre majesté, qui les ayant employées si heureusement en toutes sortes contre ceulx qu'on pretend ruyner, n'en a eu enfin aultre profict, que de recognoistre que les plus heureux succes ne succedent point contre les consciences ; qu'aussi peu ont de puissance les armes sur les ames [...]. C'est donc ung moyen, non de reunir l'Eglise, mais de ruyner l'estat de ce royaume ; non d'instruire et de convertir, mais de subvertir et détruire. [...] Ces grands catholiques, sire, qui vous ont voulu forcer à forcer vos subjects, qui ont requis votre majesté à force ouverte de reduire ses subjects par force à l'Eglise romaine, peuvent ils esperer, je les pryé, plus de forces ou plus de succes, que votre majesté²¹ ?

Ce texte, produit peu après la reprise des hostilités entre catholiques et réformés suite à la révocation, par le roi, des acquis des édits de paix signés au cours des années précédentes, réactive l'idée de tenir un concile pour résoudre le différend entre les deux confessions :

Parlons donc ici de reunir, et non plus de ruyner. [...] La religion chrestienne, sire, ne la pensons si obscure, que la verité ne s'en puisse eclaircir en ung Concile²².

L'appel au concile pour faire éclater la vérité contraste avec le thème de la force décliné à l'envi pour dénoncer les manières catholiques. L'idée du concile est récurrente dans l'œuvre de Mornay et son évocation obéit à différentes motivations selon les circonstances²³. Il s'agit ici de désavouer la politique adverse et de pousser les catholiques dans leurs retranchements en professant le souhait d'un dialogue raisonnable, tout en sachant que la tenue d'un tel concile est peu probable compte tenu de la situation. L'objectif principal est en réalité d'obtenir la restauration de la coexistence religieuse.

Dans un autre texte publié la même année, Mornay, qui ne signe pas et se fait passer pour un anonyme catholique, entend démasquer le vrai visage des Guise et

examine la façon dont Duplessis-Mornay appréhende la pluralité confessionnelle du point de vue tant politique que théologique et souligne la conviction, chez l'auteur, que les points et principes communs pèsent favorablement par rapport aux différences.

²⁰ Ce texte, publié dès 1585, fait partie des nombreux textes de propagande produits par Mornay à cette époque et destinés à contrer la propagande ligueuse qui s'attache pour sa part à empêcher l'accès au trône de France de l'hérétique roi de Navarre. Sur cette question, voir Hugues Daussy, *Les Huguenots et le roi, op. cit.*, p. 294.

²¹ Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et Correspondance de Duplessis-Mornay*, éd. Armand Désiré de La Fontenelle de Vaudoré et Pierre-René Auguis, Paris, Treuttel et Würtz, 1824-1825, Tome III, p. 199-200.

²² Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et Correspondance de Duplessis-Mornay*, éd. Armand Désiré de La Fontenelle de Vaudoré et Pierre-René Auguis, Paris, Treuttel et Würtz, 1824-1825, Tome III, p. 201-202.

²³ Sur l'idée conciliaire dans l'œuvre de Duplessis-Mornay, voir Nicolas Fornerod, « Duplessis-Mornay et l'idée de concile », *Philippe Duplessis-Mornay*, éd. Hugues Daussy et Véronique Ferrer, Albineana, Cahiers d'Aubigné, 18, 2006, p. 357-380. Selon Nicolas Fornerod, l'idée de concile chez Mornay fonctionne souvent comme un instrument de propagande. Le célèbre huguenot met par ailleurs en garde ses coreligionnaires contre le piège que peut constituer un concile s'il est réuni dans des conditions défavorables aux réformés. Enfin, dans une œuvre de maturité, il énonce les conditions idéales pour la tenue d'un concile (*Traicté du Concile*, 1609).

démontrer que leur prise d'armes, loin de servir le roi Henri III, a pour objectif d'assouvir leurs ambitions personnelles et de leur permettre de s'emparer de la Couronne²⁴. Il s'agit aussi, pour Mornay, de réaffirmer la légitimité d'Henri de Navarre comme prince du sang et héritier présomptif d'Henri III ainsi que sa capacité à gouverner un territoire biconfessionnel avec justice. Ainsi dresse-t-il un portrait de Navarre respectueux de la religion de l'autre, et qui, n'ayant jamais forcé les consciences sur les territoires qu'il contrôle, ne risque pas d'agir différemment une fois devenu roi de France :

Et quant à ce qu'ils alleguent du changement de religion, qui seroit à craindre, le roy de Navarre leur dira qu'en sa religion, il a esté tousjours instruit à ne forcer pointc les consciences ; [...] il a tousjours laissé la religion catholique en son entier en toutes les villes esquelles il avoit puissance²⁵.

Et qui croira que celui qui n'aura voullu forcer tant soit peu ung pays de basse Navarre, qu'il pouvoit sans contradiction ; veuille forcer ung royaume de France, qu'il ne peult sans le perdre, et sans se perdre soi mesmes²⁶ ?

Deux garanties sont ainsi offertes aux catholiques : non seulement Navarre, soucieux de ne pas tout « perdre », n'a pas intérêt à forcer les consciences, mais en plus une telle méthode ne fait pas partie de son éducation religieuse. Mornay suggère ainsi à son lecteur que la pratique de la conversion forcée n'a pas cours chez les réformés. Cette assertion s'inscrit certes dans un cotexte de propagande. Elle semble cependant refléter un principe fort dans la pensée de l'auteur.

Le concept de liberté de conscience²⁷, forgé dans le contexte tourmenté des guerres de religion, s'impose donc plus comme une nécessité que comme un bien en soi. Pour les partisans d'une telle liberté, comme Duplessis-Mornay, il s'agit en effet de prémunir l'autre, mais aussi soi-même, contre son antonyme qu'est le forçement de conscience. Elle constitue la condition préalable à la manifestation de la vérité.

Par les mots, par les livres

C'est par la plume que Duplessis-Mornay entend défendre la vérité et convaincre les catholiques. S'il proscrie toute violence de ses méthodes, le diseur de vérité n'est toutefois pas protégé contre celle de l'autre : « Je desire vostre salut de grande affection ; je le souhaite, au peril de ceste vie²⁸ ». Dire la vérité est risqué. En

²⁴ Ce texte de propagande a aussi été publié dès 1585. Voir Hugues Daussy, *Les Huguenots et le roi*, op. cit., p. 294-302.

²⁵ *Remonstrance à la France sur la protestation des chefs de la Ligue, faicte l'an 1585*, Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et Correspondance de Duplessis-Mornay*, éd. Armand Désiré de La Fontenelle de Vaudoré et Pierre-René Auguis, Paris, Treuttel et Würtz, 1824-1825, Tome III, p. 66.

²⁶ *Remonstrance à la France sur la protestation des chefs de la Ligue, faicte l'an 1585*, Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et Correspondance de Duplessis-Mornay*, éd. Armand Désiré de La Fontenelle de Vaudoré et Pierre-René Auguis, Paris, Treuttel et Würtz, 1824-1825, Tome III, p. 68.

²⁷ Sur la question de la liberté de conscience, voir Philip Benedict, « Un roi, une loi, deux fois : Parameters for the history of Catholic-Reformed co-existence in France, 1555-1685 », éd. Ole Peter Grell & Bob Scribner, *Tolerance and Intolerance in the European Reformation*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, p. 67-68. Philip Benedict souligne que la liberté de conscience, comprise dans le sens actuel, apparaît dans les textes des années 1559-1561 et est envisagée inégalement d'un auteur à l'autre. Si certains la considèrent de façon positive, d'autres portent un regard beaucoup plus critique ; Théodore de Bèze y voit un dogme diabolique.

²⁸ *Traité de l'Eucharistie*, 1604, Préface, n. pag. [1].

adoptant une posture de parrhésiasite, Mornay souligne le caractère désintéressé de son message et le sacrifice qu'il est prêt à faire pour un plus grand bien. Ainsi sa vie ici-bas n'a-t-elle que peu de valeur comparée au salut des hommes et notamment à celui de ses interlocuteurs. Mornay insiste : il ne prend pas la plume par ambition mais par devoir :

Le but donq de mon labeur, Messieurs, à esté de vous monstrier en chasque poinct l'institution de Dieu, l'innovation de l'homme [...]. Non poussé d'aucune ambition, j'avoï ou la contenter ailleurs ; & ce en estoit le contrepied ; Mais d'un syncere desir de la gloire de Dieu, de la reformation de l'Eglise, du salut des hommes²⁹.

Ce passage est issu de l'adresse *Aux Lecteurs* (édition de 1604) dans lequel l'auteur évoque la vive polémique suscitée par la publication du *Traité de l'Eucharistie* en 1598. De fait, si Duplessis-Mornay n'a pas eu à payer de sa vie la défense de la vérité, la violence verbale de ses adversaires entraîna sa disgrâce auprès d'Henri IV et mit un terme à sa carrière politique. Sacrifice assumé par l'auteur car ce « labeur » qu'il s'assigne sert une cause autrement plus grande. La progression de « la gloire de Dieu » au « salut des hommes » en passant par « la reformation de l'Eglise » laisse transparaître le principe de la sotériologie protestante : le *solī Deo gloria* rappelle en effet que seul Dieu peut sauver et de ce fait mériter la gloire. La réformation de l'Église s'impose ainsi comme une nécessité pour tirer l'homme de son errance, en particulier sur la question du salut. Mornay fait donc preuve d'un double *ethos* de modestie et de charité³⁰. S'adressant à Henri IV, il précise :

Roy le premier des Chrestiens, [...]. J'ai pensé de defricher les cœurs de vostre peuple, pour les preparer à recevoir la verité : non autrement capables de ceste semence³¹.

Pour le controversiste, il ne s'agit pas seulement que la vérité soit dite ; il faut aussi qu'elle soit reçue comme telle. Mornay prend donc soin ici de se dissocier de la vérité. Il lui confère ainsi une dimension absolue et se donne, dans la manifestation de celle-ci, un simple rôle de défricheur. Il convient en effet de bien différencier le Créateur d'une part, et les créatures et leurs « propres ouvrages » d'autre part :

Et donq y va il de peu que nous adorions, servions, invoquions un seul Dieu createur de toutes choses, ou ses creatures, ou leurs images, ou nos propres ouvrages³² ?

Toute gloire, donc, au Dieu trinitaire et non à ses créatures. Ainsi est suggéré le programme réformateur : ni les œuvres, ni le recours aux institutions humaines ne peuvent aider l'homme dans son cheminement et seule l'Écriture, en tant que Parole inspirée par Dieu, offre une certitude pour distinguer le vrai du faux. Dans la longue préface du *Traité*, Mornay s'emploie à démontrer la primauté des seules Écritures sur toute autre autorité et expose les règles pour une juste interprétation des textes sacrés. Face à la faillibilité des productions et institutions humaines et au caractère

²⁹ *Traité de l'Eucharistie*, 1604, Aux Lecteurs, n. pag. [3].

³⁰ Sur le développement d'un *ethos* de la *caritas* dans les controverses religieuses au XVI^e siècle, voir Isabelle Dubail, « L'éthos du controversiste (1560-1600) : d'un sophiste à l'autre », éd. Michèle Clément, *Les Fruits de la dissension religieuse : fin XV^e – début XVIII^e siècle*, Travaux de l'UPRES-A CNRS 5037, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1998, p. 29-42.

³¹ *Traité de l'Eucharistie*, 1604, Aux Lecteurs, n. pag. [3].

³² *Traité de l'Eucharistie*, 1604, Aux Lecteurs, n. pag. [3].

vain des bonnes œuvres, il insiste sur l'origine divine du salut, par la grâce et la foi. Dans un chapitre consacré à la recherche du salut « en la Grace, par la foi en Christ ; selon les Escritures, & les Peres », l'auteur, s'appuyant notamment sur l'*Épître aux Romains* et sur Augustin, souligne l'articulation, dans le plan de salut, des trois dons de Dieu que sont la grâce, la foi et le Christ :

La foi cependant, don de Dieu, la Grace, c'est à dire, la remission de pechez, Don aussi de Dieu : & la main dis je, pour recevoir la gratuité de nostre Dieu en Christ ; & ceste gratuité mesmes don de Dieu³³.

Cette grace donq à nous offerte en Christ, cette justice de Christ, qui doit entrer en paiement pour nostre ; comment l'aurons nous [?]³⁴ par le merite de nos œuvres ; ou par le moien de la foi³⁵ ?

Dans ce cadre, le choix d'examiner la question de l'Eucharistie s'avère, de la part du controversiste, parfaitement logique tout en étant audacieux. L'Eucharistie est en effet un sujet particulièrement sensible : non seulement elle polarise l'attention des protagonistes, dont l'implication se manifeste par un rejet violent de la conception adverse, mais en plus, elle constitue une pièce maîtresse de la puissance institutionnelle et symbolique de l'Église catholique³⁶. En effet, le dogme de la transsubstantiation, en conférant au prêtre le pouvoir de transformer les espèces du pain et du vin en corps et sang du Christ, fait du sacrement eucharistique un sacrifice propitiatoire. Pour les réformés, une telle conception est un sacrilège puisqu'elle nie le caractère suffisant de la mort sur la croix et l'origine divine du salut, faisant de la messe romaine une réitération du sacrifice unique qui donne au prêtre le pouvoir de favoriser le salut :

Et donq y va il de peu que [...] Que nous reconnoissons la propitiation de nos pechez au Sacrifice que le Fils eternel de Dieu a offert une fois, estendu en la Croix pour nous : ou au pretendu sacrifice que le Prestre offre chaque jour à l'Autel ; Cestui là insuffisant, si cestui ci reiterable³⁷ ?

S'en prendre à la messe romaine paraît donc essentiel tant ce culte conditionne la sotériologie catholique et contribue, selon la conception réformée, à égarer les chrétiens. Point de tolérance, donc, concernant les points qui touchent au salut. Cela justifie, selon Duplessis-Mornay, de consacrer à la question de l'Eucharistie un traité de controverse. Le livre paraît bien être le moyen le plus approprié pour faire triompher la vérité. Mornay en fait une arme qui donne « force » à la vérité :

Ce mien livre de l'Eucharistie ; contre lequel, par la force qu'il donne à la verité, la contradiction pour aspre qu'elle ait esté, n'aura desormais eu autre effect, que d'en esclaircir la doctrine³⁸.

³³ *Traité de l'Eucharistie*, 1604, p. 862.

³⁴ Le point d'interrogation est présent dans l'édition de 1598 mais a été ôté ou oublié dans l'édition de 1604.

³⁵ *Traité de l'Eucharistie*, 1604, p. 876.

³⁶ Dans le cadre de travaux collectifs sur la vérité dans le monde occidental (XIII^e-XVII^e siècle), Jean-Philippe Genet souligne que la théologie de l'Eucharistie constitue la clé de voûte du système idéologique développé par l'Église au Moyen Âge, « La vérité et les vecteurs de l'idéal », *Vérité et crédibilité : construire la vérité dans le système de communication de l'Occident (XIII^e-XVII^e siècle)*, éd. Jean-Philippe Genet, Paris, Éditions de la Sorbonne, Rome, École française de Rome, 2015, p. 9-45.

³⁷ *Traité de l'Eucharistie*, 1604, Aux Lecteurs, n. pag. [3].

³⁸ *Traité de l'Eucharistie*, Aux Lecteurs, n. pag. [1].

Loin de l'exercice abusif de la force pour tenter de contraindre les consciences, il s'agit au contraire de permettre à la vérité de se manifester dans les consciences éclairées par le discours de l'auteur et affermies par la foi.

La tolérance comme espace-temps de perfectibilité

En faisant entrer le lecteur catholique dans son *Traité*, Duplessis-Mornay le convie à un voyage au cœur de la controverse eucharistique, parcourant avec lui toutes les facettes et implications de ce sacrement, remontant dans le temps pour en retrouver la pureté originelle et en retracer la perversion au fil des siècles, mesurant ce qui sépare la pratique romaine de la réformée. Ce périple est long et périlleux. Prenant acte de la déchirure confessionnelle et de la difficulté pour les protagonistes d'établir de façon crédible où se situent le vrai et le faux³⁹, le controversiste souligne le caractère incertain du cheminement de l'homme soucieux de son salut et rappelle que seule la parole de Dieu constitue un guide fiable :

Mes freres, n'en croions point les hommes [...]. En une mer si inconnuë à l'homme, en ces golfes si perilleux, nous ne pouvons prendre langue assurée que de Dieu mesmes⁴⁰.

Duplessis-Mornay ne veut pas perdre son lecteur en route. Il ne veut pas non plus changer de cap. Alors que la frontière entre orthodoxie et hétérodoxie qui le sépare de son lecteur catholique semble constituer un obstacle, tant pour asseoir sa crédibilité que pour ménager la face de son interlocuteur, Mornay s'emploie à recréer un vivre-ensemble sur le plan énonciatif pour mener à bien ce voyage. Il s'agit en effet de convaincre l'autre sans le heurter. Aussi le controversiste distingue-t-il ses lecteurs – mentionnés à la deuxième personne – et ses adversaires directs – mentionnés à la troisième personne :

A eux donq n'ai-je plus rien à faire ; Dieu leur doint meilleure ame ; Dieu leur pardoint leurs fraudes ; Mais bien à vous, Messieurs, pour qui proprement je travaille⁴¹.

Dans ce passage, extrait de l'adresse *Aux Lecteurs*, l'auteur joue sur l'ambiguïté du référent de « vous » qui peut désigner aussi bien un lecteur catholique qu'un lecteur réformé. Cela a pour effet d'isoler les adversaires, clairement associés à l'idée de fraude⁴². De plus, sur l'axe du vrai et du faux, il y a des degrés que

³⁹ Nous nous permettons de renvoyer à un autre article : Sophie Yvert-Hamon, « La vérité dans la dynamique de la controverse. Philippe Duplessis-Mornay et la préface du *Traité de l'Eucharistie* », éd. Jean Beuvier, Lorenzo Paoli, Guillaume Pinet, *Vrai & faux à la Renaissance*, « Travaux du CESR », Paris, Classiques Garnier, 2021 (à paraître).

⁴⁰ *Traité de l'Eucharistie*, 1604, Préface, n. pag. [2].

⁴¹ *Traité de l'Eucharistie*, *Aux Lecteurs*, n. pag. [1].

⁴² Sur le plan énonciatif, cette stratégie permet de stigmatiser, sans retenue, les adversaires directs tout en ménageant le lecteur catholique dont la conversion est recherchée. Notons toutefois que, en tant que gouverneur de Saumur et du fait de son appartenance à la noblesse, Duplessis-Mornay est amené à côtoyer nombre de catholiques. La fréquentation de ces derniers est motivée tant par des raisons pratiques liées à sa fonction de gouverneur, que par des raisons sociales et culturelles. Sur cette question, voir Nadine Kuperty-Tsur, « Sully dans les *Mémoires* de Charlotte Duplessis-Mornay », éd. Cécile Huchard, Marie-Dominique Legrand et Gilbert Schrenck, *Sully, le Ministre et le mécène*, Albineana, Cahiers d'Aubigné, 26, 2014, p. 43-64 (notamment p. 48-49) et Jérémie Foa, « Protestants et catholiques n'ont-ils rien en commun ? Politisations ordinaires au temps des guerres civiles de Religion », *Politix*, 2017/3 (n° 119), p. 31-51. Je remercie Olivier Millet d'avoir attiré mon attention sur cet aspect socio-culturel.

Duplessis-Mornay s'emploie à distinguer. Le mensonge, qui se trouve à une extrémité, a pour principaux acteurs le Diable et l'Antéchrist :

Car nostre question n'est pas, combien de temps a duré le mensonge ; *le Diable*, dit le Seigneur, *est menteur dès le commencement* : Mais quelle estoit la premiere doctrine, i. selon Tertullian, la verité ; puis quand, comment, & par quels degrez le mensonge est nay, s'est accru, s'est eslevé, & contre, & au dessus de ceste verité⁴³.

J'ose aussi vous dire icy, messieurs ; nous y recognoissons l'Antechrist ; nous y remarquerons la corruption ; qu'il a introduite en l'Eglise⁴⁴.

Duplessis-Mornay insiste sur l'idée de corruption qui donne au mal une dimension temporelle et un pouvoir d'aggravation de son emprise sur la cible qu'il s'est fixée. Entre la vérité et le mensonge, il existe un espace-temps qui permet tout à la fois d'expliquer historiquement l'errance grandissante de l'Église et d'indiquer à chaque chrétien où il se trouve dans son cheminement individuel. Or, si l'évolution de l'Église doit être examinée froidement et jugée sans ménagement, il en va autrement des chrétiens que l'auteur entend convaincre. Pour désigner cette main tendue, cependant, le terme « tolérance » ne fait pas partie du vocabulaire de Mornay qui l'utilise plutôt pour décrire le processus de perversion par lequel on passe d'un état souhaitable à un état condamnable. Dans l'exemple ci-dessous, il décrit comment l'usage des cierges en plein jour, d'abord interdit, fut peu à peu toléré puis rendu obligatoire sous Grégoire le Grand :

Tant qu'en fin ; de la defence, on vient à la connivence ; à la tolerance ; à l'approbation ; Et par ces degrez, sous Gregoire le grand, quelque cent ans apres, à l'Ordonnance expresse : Car il ordonna des revenus pour entretenir des Cierges⁴⁵.

C'est donc à travers d'autres notions que l'on peut déceler chez l'auteur cette attitude tolérante qui justifie tous ses efforts. Deux notions retiennent ainsi l'attention : l'ignorance et la purgation. En ce qui concerne l'ignorance, Mornay prend soin de distinguer attitude coupable et situation de victime. Ainsi suggère-t-il l'indigence spirituelle du peuple tenu dans l'ignorance de façon volontaire ou la détresse de ceux qui sont égarés par négligence :

LA LITURGIE donq, ou service divin, par un long espace furent conservez en l'Eglise, en langue vulgaire ; suivant le precepte de S. Paul, *Que tout se face à edification en l'Eglise* : Et n'y entra que bien tard ceste maxime de l'Eglise Romaine ; de tenir le peuple en ignorance de son salut ; d'attacher sa conscience, & sa science, à celles d'un Curé, pour abuser puis apres de sa simplicité, soit en vaine superstition, soit en subjection servile⁴⁶.

Et doutent ils cependant detenans sa verité en injustice, qu'ils ne provoquent sa justice ? Que selon qu'il les a fait ou naistre ou estre plus que les autres, en dignité, en autorité, en capacité en une ville, en un Palais, en une Cour ; ils n'aient a lui en rendre compte ? [...] au scandale qu'ils donnent, & a l'exemple qu'ils refusent ; comptables des bonnes ames qu'ils pourroient acheminer ou radresser, qu'ils esgarent ou achoppent ? Toutes au jour de vengeance crians à Dieu vengeance

⁴³ *Traité de l'Eucharistie*, 1604, Préface, n. pag. [40].

⁴⁴ *Traité de l'Eucharistie*, 1604, Préface, n. pag. [42].

⁴⁵ *Traité de l'Eucharistie*, 1604, p. 83.

⁴⁶ *Traité de l'Eucharistie*, 1604, p. 361.

contr'eux ; Detenteurs injustes de sa verité ; receleurs malicieux de leur salut⁴⁷.

Dans ces deux exemples, la différence sociale des acteurs est mise en avant, ce qui a pour effet d'accentuer la culpabilité de ceux que Duplessis-Mornay tient pour responsables et l'injustice faite aux victimes. Cette ignorance du peuple ou des bonnes âmes égarées ne constitue pas une ignorance coupable.

Cependant, l'éloignement de la vérité peut aussi tenir à un manque de volonté ou à une certaine perversité. Duplessis-Mornay mentionne ce cas à travers une citation de Chrysostome :

[Chrysostome] *Les mysteres de verité n'y sont pas ignorez par ce qu'ils sont obscurs & profonds, mais par ce que les cœurs sont pervers, &c. La verité s'enfuit d'eux ; parce qu'ils ne la veulent point chercher*⁴⁸.

Pour autant, l'ignorance, qu'elle soit volontaire ou subie, n'est pas considérée comme un statut définitif éloignant irrémédiablement l'homme de la vérité. Il est en effet possible au chrétien de reconnaître ses péchés et ses erreurs et de connaître son salut, pour peu qu'il s'en remette aux Écritures. Si la volonté de chercher paraît essentielle du côté de celui qui est considéré comme errant, la patience et la persévérance constituent des qualités nécessaires pour celui qui, tel notre auteur, prétend remettre dans le droit chemin : il s'agit en effet d'« instruire » et non pas de « détruire » l'autre⁴⁹, et de le faire passer de l'ignorance à la connaissance :

Ainsi disoit Esaie 9. *Le peuple qui gisoit à l'ombre de mort, la lumiere lui est levée.* Et S. Matthieu qui l'allegue, n'a pas dit ; Il a passé de Purgatoire en Paradis ; mais bien, de l'ignorance en connoissance de son salut ; de la voie des pecheurs, en la voie de justice⁵⁰.

Le controversiste rapporte ici un passage de Matthieu dans lequel l'évangéliste s'appuie sur Isaïe⁵¹. Or, si Mornay insiste bien sur la confusion à ne pas faire entre le Purgatoire et l'ignorance, c'est pour alerter sur une autre différence essentielle : celle qui existe entre les morts et les vivants. Le Purgatoire, rappelle l'auteur, constitue une des deux doctrines principales, avec la transsubstantiation, sur lesquelles la conception de la Messe romaine comme sacrifice – et non pas comme sacrement – prend appui. Le lien étroit qui unit la Messe au Purgatoire unit aussi les vivants et les morts et donne aux premiers le pouvoir d'interférer sur le statut des seconds : faire dire des messes permet d'écourter le séjour au Purgatoire selon les catholiques. Mornay expose cette croyance en faisant parler les catholiques dans un discours direct qui, malgré l'incise « disoient ils », n'utilise pas l'italique, réservé rigoureusement aux citations :

Car si nous avons, disoient ils, & les nostres à passer au partir d'ici, par les flammes d'un Purgatoire ; s'il faut que nos pechez soient purgez là : Pourvoions d'un remede, allons à ceste Messe, qui en sauve ;

⁴⁷ *Traité de l'Eucharistie*, Aux Lecteurs, n. pag. [2].

⁴⁸ *Traité de l'Eucharistie*, 1604, Préface, n. pag. [21].

⁴⁹ Cette démarche est évoquée par Duplessis-Mornay dans sa lettre à Henri III datée de 1585. Philippe Duplessis-Mornay, *Mémoires et Correspondance de Duplessis-Mornay*, éd. cit, Tome III, p. 199-200.

⁵⁰ *Traité de l'Eucharistie*, 1604, p. 608.

⁵¹ Isaïe 9, 1 et Matthieu 4, 14-16. Ces deux passages bibliques, la prophétie d'Isaïe et le constat de son accomplissement par Matthieu, décrivent les ténèbres dans lesquelles est plongé le peuple de Zabulon et de Nephthali et la lumière qui arrivera, respectivement, est arrivée pour l'éclairer.

fondons en pour nos peres & meres ; laissons fonds, & mandement pour en dire apres nous⁵².

Dans la lignée des Réformateurs, Duplessis-Mornay condamne ici la croyance au Purgatoire : le chrétien s'égaré s'il croit pouvoir se sauver et sauver les siens en faisant dire des messes. Ce message, toutefois, peut paraître bien sombre aux yeux des catholiques. Aussi Mornay s'emploie-t-il simultanément à réaffirmer la foi en Christ comme essentielle dans la recherche du salut. Dans un chapitre destiné à démontrer que « le Purgatoire n'a aucun fondement au nouveau Testament », le controversiste réinvestit la notion de Purgatoire et réserve au Christ le pouvoir de purgation :

nul donq ne nous peut purger, que Jesus Christ : Lui certes seul, & non autre, est nostre Purgatoire. Suivant ce qui est escrit ; *Il a fait la purgation de nos pechez par soi mesme*⁵³.

C'est aux vivants que Duplessis-Mornay s'adresse et c'est durant leur vie terrestre qu'ils doivent, selon lui, s'employer à chercher le chemin qui mène à la vérité, par la foi en Christ. La sainte Cène s'oppose ainsi à la Messe romaine comme sacrement et non comme sacrifice propitiatoire. Elle permet une conjonction avec le Christ dont le sacrifice unique a déjà œuvré pour le salut des hommes :

Qu'en la S. Cene nous sommes serieusement admonnestez, de nostre obligation envers nostre Seigneur, & de nostre devoir envers nostre prochain : Pareillement, entretenus & fortifiez en la conjonction de nous avec Christ, nostre Chef ; dont depend nostre vraie vie, laquelle se verifie & fait cognoistre, comme l'ame par ses mouvemens, par nostre zele envers Dieu, par nos deportemens envers nos prochains⁵⁴.

Il est ici notable que Duplessis-Mornay souligne le « devoir envers nostre prochain ». Or cet *ethos* de la *caritas* qu'il met en avant constitue aussi un indice d'élection au salut. En souhaitant le salut de son prochain⁵⁵, il s'assure du sien propre et crée une dynamique inclusive qui entend dépasser la faillibilité humaine.

Conclusion

Dans la pensée de Duplessis-Mornay, la tolérance à l'égard de l'autre confession est conditionnée à la possibilité de réunir tous les chrétiens dans la vraie foi. Aussi se déploie-t-elle en s'adaptant en fonction des circonstances. Sur le plan politique, convaincu de l'inutilité et de la dangerosité du « forçement des consciences », Mornay œuvre en faveur de la tolérance civile qui seule peut offrir un cadre favorable à la manifestation de la vérité. Sur le plan théologique, en revanche, le controversiste exprime son intransigeance concernant les points qui touchent au salut. Toutefois, sa démarche reste inclusive. L'errant est en effet considéré comme un prosélyte en devenir. La tolérance dont Mornay fait preuve à son égard est guidée par la volonté de convertir et par l'espérance du salut, pour soi et pour l'autre. Motivée par une posture charitable, la tolérance constitue aussi un choix stratégique : elle permet en effet au controversiste de dénoncer ce qui fait obstacle à la vérité en laissant au lecteur catholique la possibilité et la responsabilité de se

⁵² *Traité de l'Eucharistie*, 1604, p. 580.

⁵³ *Traité de l'Eucharistie*, 1604, p. 618. Citation biblique : Hébreux 1, 3.

⁵⁴ *Traité de l'Eucharistie*, 1604, p. 1106.

⁵⁵ Voir ce passage déjà cité : « Je desire vostre salut de grande affection ; je le souhaite, au peril de ceste vie », *Traité de l'Eucharistie*, 1604, Préface, n. pag. [1].

positionner par rapport à cette représentation. Conscient de la faillibilité humaine, Duplessis-Mornay appréhende ainsi le rejet ou la méconnaissance de la foi en Christ avec patience et persévérance.

Corpus

DUPLESSIS-MORNAY Philippe, [*Traité de l'eucharistie*] *De l'Institution, usage, et doctrine du saint sacrement de l'Eucharistie en l'Eglise Ancienne. Ensemble Quand, Comment, et par quels degrez la Messe s'est introduite en sa place. Le tout en quatre livres. Reveu, et augmente par icelvi ; et les passages des Auteurs employez en marge.* Seconde édition, Saumur, Thomas Portau, 1604.

DUPLESSIS-MORNAY Philippe, *De la Vérité de la Religion Chrestienne, Contre les Athées, Epicuriens, Payens, Juifs, Mahumedistes, & autres Infideles*, Anvers, Christofle Plantin, 1581.

DUPLESSIS-MORNAY Philippe, *Remonstrance à la France sur la protestation des chefs de la Ligue, faite l'an 1585*, dans *Mémoires et Correspondance de Duplessis-Mornay*, éd. Armand Désiré de La Fontenelle de Vaudoré et Pierre-René Auguis, Paris, Treuttel et Würtz, 1824-1825, Tome III, p. 49-81.

DUPLESSIS-MORNAY Philippe, *Lettre de M. Duplessis Au roy Henri III...*, *Octobre 1585*, dans *Mémoires et Correspondance de Duplessis-Mornay*, éd. Armand Désiré de La Fontenelle de Vaudoré et Pierre-René Auguis, Paris, Treuttel et Würtz, 1824-1825, Tome III, p. 199-208.

Études

BENEDICT Philip, « Un roi, une loi, deux fois: Parameters for the history of Catholic-Reformed co-existence in France, 1555–1685 », éd. Ole Peter Grell & Bob Scribner, *Tolerance and Intolerance in the European Reformation*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, p. 65-93.

COBB Donald, « L'élection divine : quand et comment l'apôtre Paul en parle-t-il ? », *La Revue réformée*, n° 248, 2008, URL : [https://larevuereformee.net/articlerr/n248/1 %E2 %80 %99election-divine-quand-et-comment-l %E2 %80 %99apotre-paul-en-parle-t-il](https://larevuereformee.net/articlerr/n248/1%E2%80%99election-divine-quand-et-comment-l%E2%80%99apotre-paul-en-parle-t-il), cons. 5 juillet 2020.

DAUSSY Hugues, *Les Huguenots et le roi : le combat politique de Philippe Duplessis-Mornay (1572-1600)*, Collection Travaux d'Humanisme et Renaissance, n° 364, Genève, Droz, 2002.

DUBAIL Isabelle, « L'éthos du controversiste (1560-1600) : d'un sophiste à l'autre », éd. Michèle Clément, *Les Fruits de la dissension religieuse : fin XV^e – début XVIII^e siècle*, Travaux de l'UPRES-A CNRS 5037, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1998, p. 29-42.

ENGAMMARE Max, « Philippe Duplessis-Mornay à la recherche de la sagesse des Proverbes », éd. Hugues Daussy et Véronique Ferrer, *Philippe Duplessis-Mornay, Albineana, Cahiers d'Aubigné*, 18, 2006, p. 187-212.

FOA Jérémie, « Protestants et catholiques n'ont-ils rien en commun ? Politisations ordinaires au temps des guerres civiles de Religion », *Politix*, 2017/3 (n° 119), p. 31-51. DOI : 10.3917/pox.119.0031.

FORNEROD Nicolas, « Duplessis-Mornay et l'idée de concile », éd. Hugues Daussy et Véronique Ferrer, *Philippe Duplessis-Mornay, Albineana, Cahiers d'Aubigné*, 18, 2006, p. 357-380.

GENET Jean-Philippe, « La vérité et les vecteurs de l'idéal », éd. Jean-Philippe Genet, *Vérité et crédibilité : construire la vérité dans le système de communication de l'Occident (XIII^e-XVII^e siècle)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, Rome, École française de Rome, 2015, p. 9-45.

GRANDJEAN Michel et ROUSSEL Bernard (éd.), *Coexister dans l'intolérance. L'édit de Nantes (1598)*, Genève, Labor et Fides, 1998.

HUCHARD Cécile, « Un art de résoudre les controverses ? Stratégie polémique et politique, des pamphlets aux ouvrages théologiques », éd. Hugues Daussey et Véronique Ferrer, *Philippe Duplessis-Mornay, Albineana, Cahiers d'Aubigné*, 18, 2006, p. 113-133.

JOUANNA Arlette, et Jacqueline Boucher, Dominique Biloghi, Guy Le Thiec, *Histoire et dictionnaire des Guerres de religion*, Paris, Robert Laffont, 1998.

KUPERTY-TSUR Nadine, « Sully dans les *Mémoires* de Charlotte Duplessis-Mornay », éd. Cécile Huchard, Marie-Dominique Legrand et Gilbert Schrenck, *Sully, le Ministre et le mécène, Albineana, Cahiers d'Aubigné*, 26, 2014, p. 43-64.

LAPLANCHE François, « Tradition et modernité au XVII^e siècle. L'exégèse biblique des protestants français », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 40^e année, N° 3, 1985. p. 463-488.

MONTAGNE Véronique, « Les contours de la tolérance dans les édits de pacification de Charles IX », *Regards croisés sur la tolérance, Loxias-Colloques*, 14, mis en ligne le 6 octobre 2019, URL : <http://revel.unice.fr/symposia/actel/index.html?id=1329>, cons. 5 juillet 2020.

YVERT-HAMON Sophie, « L'emploi des pronoms *je*, *nous* et *vous* dans le discours de controverse religieuse en France après les guerres de religion », *Studii de Lingvistica*, n° 5, 2015, p. 129-154.

YVERT-HAMON Sophie, « La vérité dans la dynamique de la controverse. Philippe Duplessis-Mornay et la préface du *Traité de l'Eucharistie* », éd. Jean Beuvier, Lorenzo Paoli, Guillaume Pinet, *Vrai & faux à la Renaissance*, « Travaux du CESR », Paris, Classiques Garnier, 2021 (à paraître).

Bible et dictionnaire

La Bible, traduite et présentée par André Chouraqui, Paris, Desclée de Brouwer, 1995.

Trésor de la Langue Française Informatisé, <http://atilf.atilf.fr/>, cons. 5 juillet 2020.